



N° 11 633*02

DEMANDE DE DÉROGATION

POUR LA RECOLTE* L'UTILISATION*
 LE TRANSPORT* LA CESSION*

DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES VÉGÉTALES PROTÉGÉES

* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom :

ou Dénomination (pour les personnes morales) : SODEB

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : M. Philippe SONET

Adresse : N° Rue La Jonxion 1 - Patio 2 - 1 avenue de la Gare TGV

Commune MEROUX-MOVAL Code postal 90400

Nature des activités : Demande d'autorisation de récolte, de transport, d'utilisation et de cession d'espèces végétales protégées

Qualification : Directeur Général Délégué

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION

Nom scientifique Nom commun	Quantité(1)	Description (2)
B1 Scorzonera humilis L. Petit scorzonère	Qq milliers	Semences produites par plusieurs milliers d'individus, sur au plus 33 parcelles de prairies naturelles, si elles sont encore présentes au moment de la récolte
B2 Oenanthe peucedanifolia Pollich Oenanthe à feuilles de peucedan	Qq dizaines	Semences produites par plusieurs dizaines d'individus, sur au plus 17 parcelles de prairies naturelles, si elles sont encore présentes au moment de la récolte
B3 Pedicularis sylvatica L. Pédiculaire des forêts	Quelques uns	Semences produites par quelques individus, sur une parcelle de prairie naturelle, si elles sont encore présentes au moment de la récolte
B4		
B5		

(1) poids en grammes ou nombre de spécimens

(2) préciser la partie de la plante récoltée

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION *: RECOLTE , UTILISATION , TRANSPORT , CESSION ; s'il y a plusieurs opérations successives préciser pour chacune d'entre elles

Préciser l'activité générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : Opération de portée locale s'inscrivant dans le Sundgau belfortain et alsacien, et consistant à récolter dans les prairies naturelles des semences en mélange et à les semer sur des parcelles agricoles actuellement cultivées, pour y restaurer des prairies naturelles "bien exprimées". Cette opération s'inscrit dans le cadre des mesures compensatoires de l'Aéroparc formalisées par l'arrêté préfectoral 90-2021-12-02-003, et porte a minima sur 70 ha de prairies à restaurer.

Suite sur papier libre

D. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION *: RECOLTE , UTILISATION , TRANSPORT , CESSION ; s'il y a plusieurs opérations successives préciser pour chacune d'entre elles

Préciser la période : La dérogation est demandée pour les années 2021, 2022 et 2023, avec 3 périodes de récolte envisagées selon les parcelles :

1- récolte des semences des espèces les plus précoces en fin avril-mai selon la phénologie (à partir de 2022)

ou la date : 2- récolte du 25 juin à fin-juillet des espèces fleurissant lors de la pousse de printemps, dont les graminées (dès 2021)

3- récolte à partir de fin août et jusqu'en octobre des espèces reflleurissant après les pluies d'été et d'automne, dicotylédones principalement (dès 2021)

E. QUELLES SONT LES CONDITIONS DE RÉALISATION DE LA RECOLTE

E1. QUELS SONT LES LIEUX DE RECOLTE

Préciser les régions administratives : Bourgogne - Franche-Comté et Alsace

les départements : Territoire de Belfort (90) et Haut-Rhin (68)

les cantons : 90 : Reppe, Fontaine, Foussemagne, Bethonvilliers, Menoncourt, Saint-Germain-le-Châtelet, Novillard, Montreux-Château, Brétagné, Bréboitté, Chârnobis, Froidefontaine, Bôurôgné, Châux, Evette-Salbert, Ettuëffort, Bérnôrit, Trévénhairs

les communes : 68 : Wittersdorf, Emlingen, Chevannes-sur-l'Etang, Montreux-Vieux

E2. QUELLES SONT LES TECHNIQUES DE RECOLTE

Préciser les techniques : Trois techniques seront utilisées selon la prairie et selon la saison de collecte :

1 - coupe et récolte des seules inflorescences à la moissonneuse ; 2 - coupe de la végétation, séchage sur place quelques jours, puis reprise et battage à la moissonneuse pour séparer les graines ; 3 - brosseuse passée sur la végétation pour prélever les semences prêtes à se disperser

Suite sur papier libre

E3. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE LA RECOLTE *

Formation initiale en biologie végétale Préciser : Formation en Biologie des populations Bac + 4
Concernant Lionel Gire, en charge des opérations de récolte

Formation continue en biologie végétale Préciser : 20 ans au Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées
En tant que botaniste et chargé de mission en conservation des espèces patrimoniales - fondateur de la société Semence Nature

Autre formation Préciser : Formation agricole Bac + 2

F. QUELLES SONT LES CONDITIONS DE RÉALISATION DU TRANSPORT

F1. QUEL EST LE LIEU DE DESTINATION

Nom et Prénom :

ou Dénomination (pour les personnes morales) : SODEB

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : M. Philippe SONET

Adresse : N° Rue La Jonxion 1 - Patio 2 - 1 avenue de la Gare TGV

Commune MEROUX-MOVAL

Code postal 90400

Nature des activités : Aménagements et constructions

Qualification : Maître d'ouvrage ayant l'obligation de réaliser les mesures compensatoires

F2. QUELS SONT LE MODE ET LES CONDITIONS DU TRANSPORT *

Durée prévue du transport :

Véhicule automobile ou camion Train , Avion , Bateau

Conditionnement des végétaux dans le véhicule : Précisez le type d'emballage, les conditions de température, etc. ;

Pour le transport des semences à la récolte : en vrac ou en BigBag dans une remorque agricole bâchée. Le trajet d'excèdera pas quelques dizaines de minutes et toutes les précautions seront prises pour éviter tout échauffement.

Pour le transport des semences vers le lieu de semis : semences sèches en sac de papier Kraft d'une capacité de charge de 25 kg. Le trajet n'excèdera pas quelques dizaines de minutes.

Suite sur papier libre

G. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Un rapport annuel remis à la fin de chaque année de récolte

Récolte des semences : Bilan qualitatif et quantitatif de la récolte pour chaque parcelle récoltée et pour chaque saison de récolte - Modalités de récolte détaillées

Restauration des prairies de compensation (à partir de 2022) : modalités de semis, détail des opérations de gestion (fauche, etc.), relevés floristiques et

phytosociologiques, indicateurs de succès de la restauration : typicité, diversité floristique, espèces indésirables, critère floristique des zones humides, etc.

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à MEROUX - MOVAL

le 24 juin 2021

Votre signature

